

# MAIRIE des CERQUEUX

2 & 4, rue du Vieux Logis 49360 LES CERQUEUX

Téléphone : 02.41.55.90.12 - Télécopie : 02.41.55.97.30 - E-mail : mairie.cerqueux@orange.fr - Site Internet : www.lescerqueux.mairie49.fr

## Conseil municipal : séance du 18/02/2019

**Étaient présents** : Messieurs et Mesdames Poupard, Balada, Duveau, Le Breton, Barbier, Vivion et Guetté.

**Absents excusés** : MM. Bodin, Courtois, Point, Mmes Chevalier, Gaboriau et Levesque.

### Finances

**Renouvellement de la ligne de trésorerie** – Afin de faire face aux premières dépenses de l'année, le conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € auprès du Crédit Agricole.

### Affaires sociales

**Réflexion sur l'ouverture de l'ALSH d'été 2019** – La commission propose de ne pas donner suite à la demande d'ouverture de l'ALSH durant la semaine 31. L'ALSH sera ouvert les semaines 28, 29, 30, 34 et 35 comme les autres années.

**Journée citoyenne** - La commission se laisse du temps pour réfléchir à des idées et creuser le projet, éventuellement trouver un thème. Les associations sont d'accord pour participer à cette journée qui pourrait avoir lieu à l'automne 2019

**CAF** – Lors de la réunion organisée par la CAF le lundi 21 janvier à Cholet au sujet de l'accompagnement aux évolutions du périscolaire du mercredi, des évolutions règlementaires ont été annoncées. Le paramétrage du logiciel devra être revu et une réflexion devra être menée sur le mode de fonctionnement. Un contrôle Caf aura lieu le mardi 2 avril prochain.

**Portail familles** – Afin d'améliorer l'organisation du temps de travail du personnel d'animation, les modalités d'inscription par les familles sur le portail BL enfance vont être modifiées. L'inscription à l'accueil périscolaire du matin et du soir devra être faite au plus tard la veille à 12h. L'inscription à l'accueil périscolaire du mercredi devra être faite le lundi avant 12 h. Les familles en seront informées dès que le paramétrage sera effectif.

### Bâtiments communaux

**Salle de sport** – Dans le cadre du projet de rénovation de la salle, le conseil municipal accepte de faire réaliser, par le SIEMML, un audit énergétique du bâtiment. Le coût de cet audit est estimé à 2 508 € dont 502 € à charge de la commune.

Concernant le volet « panneaux photovoltaïques », plusieurs solutions pourront être proposées :

- ⇒ Investissement par la commune et autoconsommation ou revente à EDF
- ⇒ Investissement par une entreprise qui verse une somme pour la location du toit.

A voir en fonction de l'étude.

En accord avec le CAUE, quatre bureaux d'études d'économistes ont été sollicités pour le projet. Ils doivent rendre leurs offres pour le 22/02/2019. La restitution des offres aura lieu le 01/03/2019. Suite à cette restitution, il faudra déterminer s'il est nécessaire d'auditionner des candidats. Le cas échéant, les auditions auront lieu le 12 mars 2019 à 18h00.

#### Maison de l'enfance

**Portail de la cour** - Les devis réalisés pour le remplacement du portail d'entrée dans la cour et pour la pose d'un visiophone avec l'école seront étudiés par la commission.

**Douche** – L'installation d'une douche dans le local technique n'est pas possible. Même chose dans les sanitaires car pour une douche aux normes PMR il faudrait supprimer 3 sanitaires. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite tant qu'il n'y a pas d'obligation.

**Mobilier urbain** – Suite au renouvellement du mobilier urbain et au changement de certains jeux, des devis ont été faits pour un montant de 6 000 € HT. La commission propose de réexaminer ces devis et de les valider.

**Illumination Noël** – La commission propose de reconduire le contrat de location pour 3 ans. Voir pour le choix des motifs.

**Supérette** – Suite à l'installation de la Poste à la supérette, Aurélie Sigonneau demande que le meuble pour poser le pain soit modifié. Le meuble ayant déjà été modifié sans attendre l'avis du conseil municipal, Mme Sigonneau devra en assumer les frais.

Le conseil municipal accepte de mettre à disposition de la supérette l'ancien photocopieur de l'Agence Postale à condition qu'elle prenne en charge le contrat de maintenance.

**Salle St Jacques** – Les travaux de finition sont en cours. Le nettoyage va débuter le 19/02/2019.

## **Questions diverses**

**Vente des anciennes chaises** – Il y a 125 chaises à vendre. Elles sont toutes réservées. Prix : 2 € la chaise.

**Verrière de la mairie** – L'entreprise Renoval a informé la commune qu'elle n'a pas les compétences pour procéder à ce remplacement.

**Entretien chaudières** – Une réparation a été effectuée sur la chaudière de la maison de l'enfance et celle de la bibliothèque pour un montant global de 820.77 € HT. Un contrat de maintenance a été signé avec l'entreprise PEM pour la maintenance de ces deux chaudières. Montant : 239.47 € TTC.

A noter qu'il y a une nouvelle panne sur la chaudière de la maison de l'enfance. Le devis de PEM est validé pour un montant de 695.22 € TTC (remplacement groupe hydraulique et circulateur).

**Salle du Cormier** – Afin de résoudre un problème d'accessibilité, l'estrade située derrière le bar a été retirée.

En ce qui concerne les modifications de location du 2<sup>ème</sup> jour, pour tous les contrats signés avec la location de la salle entière la 1<sup>ère</sup> journée et la location de la salle A la 2<sup>ème</sup> journée. Les locataires bénéficieront de la salle entière le lendemain pour le même prix (s'il n'y a pas d'autres locations).

**Église** – La commission devra se prononcer sur le remplacement du meuble de la sacristie qui est en très mauvais état.

## **Voirie – Urbanisme**

**Droit de préemption urbain** – Le conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption pour l'immeuble situé 11, rue Amand Michaud.

**Installation Classée pour la Protection de l'Environnement** – Le conseil municipal émet un avis favorable à l'extension d'un atelier de poulettes en agriculture biologique au lieu-dit « La Foucherie » par l'EARL de la Pierre Levée.

**Prévention routière** – Le conseil municipal décide de ne pas donner suite au projet de label « prévention routière ».

**Plan d'eau du Cormier** – Suite à la vidange de l'étang par l'association de pêche, les roseaux ont été coupés et la berge va être refaite. Le devis de l'entreprise Bouchet TP a été retenu pour un montant de 2 817.60 € TTC. Les travaux auront lieu dès que la météo le permettra.

**Stationnement intramuros** – Suite au devis de l'entreprise GEO CJR (Géomètre Christiaens, Jeanneau, Rigaudeau). Une visite de la commune est programmée le 1<sup>er</sup> mars 2019 avec M. Rigaudeau.

**Place du centre-bourg** – Après discussion, il est décidé de ne pas donner de nom spécifique à la place. On conserve impasse de la Loge.

**Stade de foot** – Des devis sont en cours pour le remplacement du filet pare-ballons entre le stade et le parking.

**Lotissement « La Hayère 3 »** – Lors de la réunion du 8 janvier 2019 avec M. Sourisseau de l'ADC, un point sur la station a été fait.

Afin de permettre d'affiner les bilans, d'augmenter la capacité de traitement et par conséquent de permettre d'avancer sur les dossiers d'urbanisme (extension du lotissement et de la zone artisanale), les travaux suivants sont programmés

- ⇒ Desserte en électricité
- ⇒ Pose d'un dégrilleur et d'un débitmètre.
- ⇒ Curage
- ⇒ Pose d'aérateurs pour limiter la fermentation et solutionner le problème d'odeurs.
- ⇒ Clôture du site (sécurité)

L'ADC préconise une gestion de l'eau à la parcelle par infiltration en surface. L'écoulement des surplus se fait sur le domaine public communal.

En ce qui concerne la gestion sur les parties publiques : gestion sous la structure de la chaussée.

Pour cela il serait souhaitable de se mettre en relation avec le CPIE pour l'aménagement de chaque parcelle (Les communes de Trémentines et de la Tessoualle sont dans cette démarche).

Le sujet est important, il faut avoir l'assurance de vendre les parcelles par la suite, le conseil municipal souhaite attendre le relevé topographique et le relevé des zones humides pour prendre une décision sur la gestion de l'eau à la parcelle ou non.

**Éclairage public** – Un poteau situé le long du cimetière a été endommagé. Les travaux de rénovation de l'éclairage public de la rue des chênes débutent le 20/02/2019.

**Ligne fibre optique et téléphone** – Les fils pendent sur la haie depuis plusieurs mois sur le VC 4 entre la Bardonnière et la Robardière ainsi qu'à proximité de l'antenne relais. Plusieurs demandes ont été faites chez Orange qui n'a pas donné suite.

# Agglomération du Choletais

**PLUIH** – Une réunion aura lieu le 26/03/2019 pour la présentation du volet environnement et du volet habitat.

**SCOT** – Le comité syndical a arrêté le projet de SCOT.

**Voirie** – L'ADC propose aux communes de leur faire bénéficier du contrat de balayage passé pour les zones économiques. La commune des Cerqueux étant équipée d'une balayeuse, il n'est pas donné suite à cette proposition.

Demander à l'ADC d'intervenir sur le chemin de Boisdon pour boucher les nids de poules.

**Ruralité** – Des aides existent pour les ravalements de façades et pour de petits travaux.

**Social** – Dans le cadre de l'opération « Ville amie des aînés », une analyse des besoins sociaux des personnes âgées de l'ADC va être menée par Mme Raguet et deux étudiants. Une visite de la commune sera organisée pour détecter les endroits posant problème au niveau accessibilité.

## Questions diverses

**Horaire ouverture de la mairie** – Les horaires d'ouverture au public ont été modifiés. L'après-midi, la mairie ouvre au public à 15h00 au lieu de 13h15.

### **Prochaines réunions**

Conseil Municipal :	Jeudi 14 mars	20h15
Maire/adjoints	Jeudi 7 mars	18h30
Commission finances	Jeudi 7 mars	20h00
Commission Affaires sociales	Mardi 26 février	20h30
Commission bâtiments		
Commission Voirie		